

# Compte-rendu du Bureau

---

Réunion du 16 mai 2019

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule s'est réuni à 14h à Ebreuil à la maison des services, sous la présidence de M. ESTIER. Il remercie toutes les personnes présentes.

## ORDRE DU JOUR

- ZAC de Queuille : CHIMIREC et dépôt de mâchefers
- Actions de communication 2019
- Etude zones humides EP Loire
- Avis sur les inventaires zones humides du SMADC
- Cartes interactives
- Feuille de route CLE/EP Loire/AELB
- Questions diverses - Informations

## LISTE DES PRESENTS

NOM			REPRESENTANT	PRESENCE
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Excusé
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Présente
Monsieur	Pascal	ESTIER	Mairie des Ancizes-Comps (63)	Présent
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)	Excusé
Monsieur	Pierre	A. TERIITEHAU	Mairie d'Ebreuil (03)	Excusé
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de communes en pays St-Pourcinois (03)	Présent
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles	Présent
Monsieur	Gérard	LAPLANCHE	SIVOM Sioule et Bouble	Excusé
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	Présent
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme	Présent
Monsieur	Sylvain	LECUNA	EDF	Excusé
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	CEN Allier	Présent
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	Excusée
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	Excusée
Monsieur	Luc	RENOU	DREAL Auvergne	Excusé
Monsieur	François	PENAUD	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Présent
Monsieur	Vincent	JOURDAN	SMAT du Bassin de Sioule	Excusé
Madame	Jennifer	MARTIN	EP LOIRE, technicienne zones humides	Présente
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire, animatrice SAGE Sioule	Présente

## ZAC DE QUEUILLE : CHIMIREC ET DEPOT DE MACHEFERS

### Chimirec

Pascal ESTIER informe les membres du Bureau que la Société CHIMIREC souhaite installer une plateforme de collecte, tri et prétraitement de déchets dangereux. Le projet est soumis à la réglementation ICPE et l'enquête publique est ouverte jusqu'au 16 mai, soit jusqu'à ce soir. Il souhaite que le bureau, même s'il n'est pas consulté officiellement, s'autosaisisse du dossier. Il ajoute, qu'à titre personnel, il a formulé un avis.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, ne tolèrent pas ce manque de reconnaissance, de transparence, d'information. A plusieurs reprises, la CLE a demandé auprès des services de l'Etat (rencontre avec le préfet, ...) d'être informé en amont sur les projets concernant le bassin de la Sioule.

Jean MICHEL indique qu'il n'apprend que ce jour l'existence de ce projet. Le SMADC n'était pas au courant et lors du dernier Bureau remontant à 3 jours, le sujet n'a pas été évoqué. Les élus concernés n'étaient pas présents.

A ce titre, Nicolas BONNEFOUS fait remarquer qu'aujourd'hui, aucun représentant des services de l'Etat n'est présent à la réunion du bureau.

Pascal ESTIER indique que depuis plusieurs années, à chaque réunion des instances, on lui rappelle que « les SAGE sont des outils merveilleux, indispensables pour une gestion concertée et durable de l'eau et des milieux aquatiques ». Il n'est pas possible de tenir un tel discours et ensuite « oublier » les CLE sous prétexte qu'elles ne sont pas réglementairement consultées. Sur le projet CHIMIREC, aucune communication n'a été réalisée alors que les risques de pollution sont présents. Le territoire a suffisamment souffert de l'activité industrielle pour encore accepter l'installation d'entreprises à risque. La localisation géographique à Queuille est une aberration. Queuille est un site touristique très fréquenté. La ZAC de Combronde avait été pressentie initialement.

Clémentine RAINEAU indique que depuis quelques jours le projet fait beaucoup de bruit. La pétition en cours a été recueillie de nombreuses signatures en très peu de temps. Elle ajoute que la dernière permanence d'accueil du public de ce jour a plutôt pris la forme d'une réunion publique. Les inquiétudes sont nombreuses. Elle a sollicité une prolongation de l'enquête publique auprès du commissaire enquêteur même si le délai est expiré.

Sur le fond, les membres du Bureau s'accordent à dire que le traitement des déchets est indispensable sous peine de les retrouver dans la nature mais, sur la forme, les services de l'Etat n'ont pas joué leur rôle en manquant de communication auprès de la CLE mais aussi de la population. Cela explique, malgré un dossier normal, que l'inquiétude voire la colère locale soient inévitables.

Après présentation du projet, les membres du Bureau souhaitent faire part de leurs remarques au commissaire enquêteur.

Sur la forme, les membres du Bureau de la CLE :

- **Rappellent que, conformément à la disposition 2.1.2 du SAGE Sioule sur les pollutions dues aux substances dangereuses, la CLE souhaite être informée des projets soumis à autorisation ainsi que sur les résultats de suivi mis en place. La CLE porte une attention particulière à ce type d'activité compte tenu du passé industriel du bassin.**
- **Regrettent l'absence totale d'information, de communication et de transparence de la part des services de l'Etat et dénoncent le caractère inacceptable des rapports entretenus avec la CLE sur un sujet aussi important pour le territoire et la mise en œuvre du SAGE.**
- **S'estiment légitimes à s'autosaisir du dossier et formuler ses remarques, malgré l'absence d'obligation réglementaire.**

Sur le plan technique, les membres du Bureau de la CLE :

- **Considèrent que l'état initial est lacunaire et daté. Il manque de précision sur la qualité des eaux superficielles (analyses biologiques, physico-chimiques, micropolluants, ...), sur la nature des terrains (présence de zones humides directement sur l'emprise du projet).**

- **S'inquiètent du risque de pollution et de dégradation des milieux aquatiques sensibles situés en têtes de bassin et demandent une meilleure gestion des effluents de lavages ainsi qu'une autosurveillance renforcée notamment avec des contrôles beaucoup plus réguliers (analyses des eaux de lavage, analyses des eaux superficielles, ...)**
- **S'inquiètent du manque de visibilité sur l'extension d'ores et déjà envisagée et de l'activité future (prétraitement ou site de traitement ?).**

Les remarques ont été envoyées par mail dès la fin de réunion.

### *Dépôt de mâchefers*

Pascal ESTIER indique que, récemment, 14 000 tonnes de mâchefers ont été déposées sur la ZAC de Queuille comme le relate l'article de presse.

Après informations prises auprès de la DREAL, Céline BOISSON indique qu'une étude hydrogéologique a été réalisée en amont sur le site afin de prendre les précautions nécessaires. Les mâchefers ont été déposés sur une couche imperméable et devraient normalement être recouverts de bitume, chose actuellement non effectuée. Des drains périphériques ont été installés pour recueillir les eaux et ainsi éviter leur percolation à travers les mâchefers, à l'image de ce qui a été mis en place pour les terrils miniers.

Bernard DEVOUCOUX précise que la quasi-totalité des mâchefers est revalorisée en sous-couche pour les projets routiers. Leur utilisation est très cadrée réglementairement et participe au développement de l'économie circulaire.

## **ACTION DE COMMUNICATION 2019**

### *Forum des élus*

Le forum des élus portera sur la gestion du complexe Fades/Queuille comme évoqué lors de précédents bureaux. Un rapprochement avec EDF est indispensable pour définir précisément le programme de la journée. Toutefois, les thèmes suivants seront abordés : l'hydroélectricité, les besoins pour chaque usages (baignade, pêche, canoë, électricité, agriculture, ...), l'eutrophisation, ... L'après-midi sera consacré à la visite des barrages et de leur usine hydroélectrique.

Le lieu reste à définir. **Les dates pressenties sont les 27 septembre, 3 octobre ou 11 octobre.**

### *Plaquettes de sensibilisation*

Chaque année une plaquette de sensibilisation est réalisée et distribuée lors du forum. Pour 2019, EDF dispose probablement de plaquettes. Il a donc été fait le choix, en accord avec les sollicitations émises lors de la dernière CLE, de ne pas réaliser de plaquette mais plutôt un petit guide sur les bonnes pratiques en zones humides.

François PENAUD rappelle qu'un guide a été réalisé sur le territoire Loire en Rhône Alpes. Il peut largement être repris sur le bassin de la Sioule.

Céline BOISSON précise que sur le territoire Loire en Rhône Alpes il s'agit finalement d'une charte de bonne gestion qui a été signée entre le Département, l'Agence de l'Eau, l'AFB, le CEN, la Chambre d'Agriculture et les syndicats agricoles.

Le bureau ne souhaite pas s'engager dans une charte mais seulement dans un petit guide. Certains éléments pourront toutefois être repris.

Pour information, la 2<sup>ème</sup> plaquette sur les têtes de bassin est en cours de finalisation (insertion des photos).

#### *Lettre numérique*

Céline BOISSON rappelle que « les reflets de la Sioule », journal d'information sur le SAGE et le CT, est difficile et couteux à mettre en œuvre. Il est proposé de réaliser une lettre d'information numérique.

Bernard DEVOUCOUX indique que pour être efficace elle doit être courte : 4 à 6 articles maximum.

Pascal ESTIER insiste pour continuer à informer des actualités du contrat et ainsi donner vie au SAGE.

Le Bureau ne fixe pas de fréquence particulière mais une tous les trimestres ou semestres, suivant les actualités, semblent correctes.

Une première version sera proposée au prochain Bureau dans la mesure du possible.

## ETUDE ZONES HUMIDES EP LOIRE

Jennifer MARTIN a récemment intégré l'EP Loire pour réaliser les inventaires zones humides sur le reste du bassin de la Sioule. Pour l'année 2019, l'inventaire concernera 18 communes (BV de la Haute Sioule et de la Miouze).

Le calendrier est très serré. Une première réunion d'information s'est tenue le 25 avril à Rochefort-Montagne et les premières réunions des groupes de travail seront finalisées pour fin mai. La phase de terrain pourra alors débuter début juin.

Nicolas BONNEFOUS rappelle que, au terme de l'inventaire, la définition de ZHIEP et de ZSGE n'est pas forcément judicieuse.

Céline BOISSON précise qu'à ce jour il n'est pas question de sanctuariser les zones humides. Bien au contraire, leur entretien est indispensable pour assurer leurs fonctions et éviter leur enrichissement.

## AVIS SUR LES INVENTAIRES ZONES HUMIDES DU SMADC

Les communes de Mouzeille et de Tralaigues ont sollicité l'avis de la CLE sur l'inventaire des zones humides conduit par le SMAD sur leur territoire.

Le Bureau émet un **avis favorable** aux deux inventaires.

## CARTES INTERACTIVES

L'EP Loire a développé, à l'échelle des 10 procédures SAGE qu'il porte, une plateforme de cartographie interactive disponible depuis le site internet du SAGE Sioule.

Cet outil cartographique a pour objectif de répondre aux besoins des CLE. Il permet à tout utilisateur intéressé de consulter et de récupérer les données relatives à la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur les différents périmètres de SAGE.

Actuellement, seulement 3 cartes thématiques existent mais d'autres seront ajoutées dès que possible ou sur demandes des acteurs.

## FEUILLE DE ROUTE CLE/EPLOIRE/AELB

Céline BOISSON informe les membres du Bureau que dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme, l'Agence de l'eau et le Comité de bassin souhaitent que chaque CLE et sa structure porteuse définissent une feuille de route afin d'avoir une vision partagée de la mise en œuvre des SAGE. Cela signifie que la cellule d'animation et le bureau de CLE doivent rédiger une version projet d'ici l'été pour une validation définitive en septembre. Une première version projet sera examinée lors d'un prochain bureau de la CLE en juin.

Pascal ESTIER rappelle que, sur la Sioule, il sera compliqué de faire davantage de mutualisation. Les moyens humains sont déjà très limités. La feuille de route sera l'occasion de préciser la ligne de conduite de la CLE : 1 SAGE, 1 Contrat, de la simplicité, des actions de terrain pour une adhésion de la population.

François PENAUD précise que les efforts de mutualisation s'adressent principalement aux CLE du secteur Breton et de l'aval.

Nicolas BONNEFOUS ajoute au contraire que des techniciens supplémentaires sur le terrain sont indispensables à la bonne mise en œuvre du SAGE et du contrat. Il rappelle aussi que la mise en place d'une sur-redevance n'est pas acceptable sur le bassin (cf. CR réunion de la CLE du 22/11/2018).

Jean MICHEL indique que la solidarité amont/aval n'est qu'un affichage. Dans la pratique, l'argent des territoires ruraux n'est pas réinvesti localement. A titre d'exemple, le Syndicat Sioule et Morge a bénéficié de seulement de 150 000 € sur 5 ans alors qu'il verse 600 000 €/an de redevances à l'Agence.

François PENAUD ajoute que le Comité de Bassin souhaite également associer les CLE à l'élaboration du futur programme de mesure du SDAGE. Ainsi, chaque CLE sera amenée à formuler les enjeux sur son territoire, identifier les besoins sur le terrain, ... Ce débat pourra être conduit en même temps que la validation de la feuille de route en septembre.

## QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverses n'est soulevée. **Le prochain bureau aura lieu probablement le 13 juin à 14h à Ebreuil.**

La séance est levée à 17h15.

## Réunion du Bureau de la CLE



16 mai 2019

Ebreuil

1. ZAC de Queuille : CHIMIREC + dépôt de mâchefers
2. Actions de communication 2019
3. Etude zones humides EP Loire
4. Avis inventaire ZH du SMADC
5. Cartes interactives
6. Feuille de route CLE/EPLoire/AELB

1. ZAC de Queuille : CHIMIREC + dépôt de mâchefers
2. Actions de communication 2019
3. Etude zones humides EP Loire
4. Avis inventaire ZH du SMADC
5. Cartes interactives
6. Feuille de route CLE/EPLoire/AELB

## Entreprise Chimirec Massif Central

- Société du groupe Chimirec Développement SAS
- Déjà un site à Mendes depuis 2004
- Entreprise spécialisée dans le tri et le traitement des déchets industriels

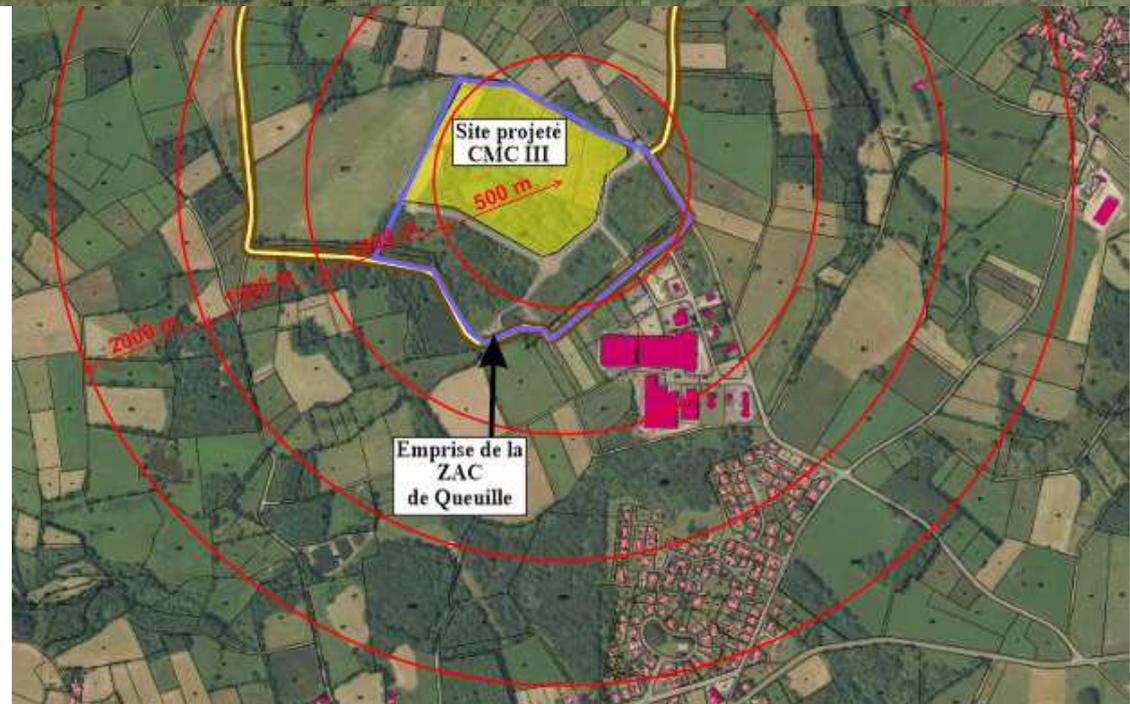
## Projet

- Installation d'une nouvelle plateforme de collecte, tri transit, regroupement et prétraitement de déchets industriels dangereux
- Site de ZAC de Queuille : 19 000 m<sup>2</sup> aménagés sur les 116 000 m<sup>2</sup> acquis
- Extension à moyen terme
- 15 à 20 emplois

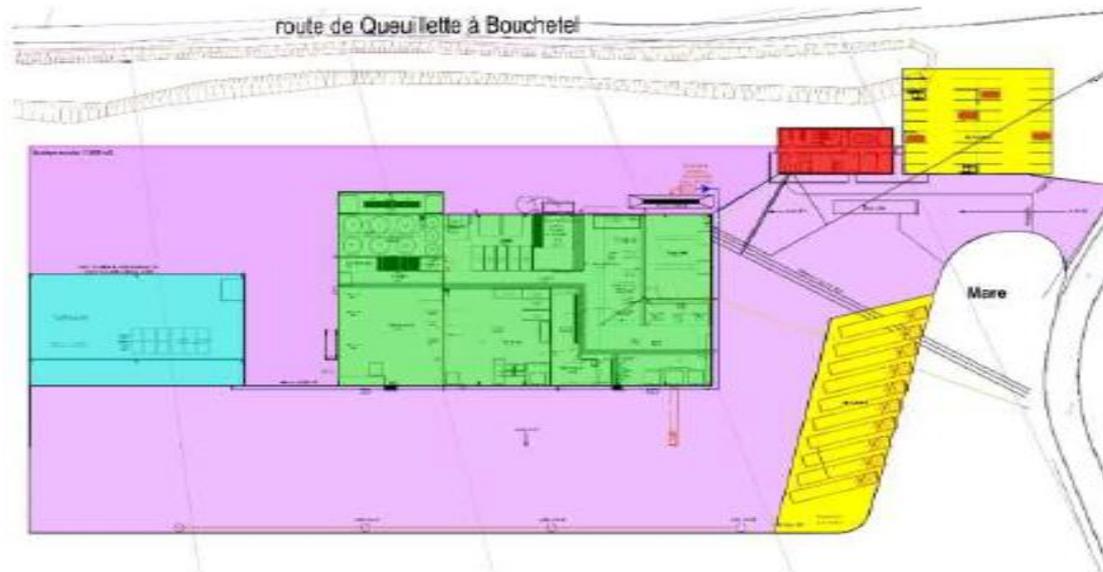
➤ Soumis à l'autorisation ICPE

## Projet

- Installation d'une nouvelle plateforme de collecte, tri transit, regroupement et prétraitement de déchets industriels dangereux (63-03-43)
- Site de ZAC de Queuille : 19 000 m<sup>2</sup> aménagés sur les 116 000 m<sup>2</sup> acquis
- Extension à moyen terme
- 15 à 20 emplois (dont mutation depuis Mendes)



Soumis à  
l'autorisation ICPE



Affectation	Surfaces utiles (m <sup>2</sup> )
Bâtiment d'activités	3 225,68
Bureau	230,90
Auvent extérieur Ouest	1 204,58
Surface enrobé dont :	13 835,00
Parking VL	800,00
Parking PL	950,00
Surface espaces verts	271,84
Surface totale site exploité	18 768,00
Surface totale non exploitée	96 825,00
Surface Totale Site CMC III	115 593,00

## Bâtiment d'activités

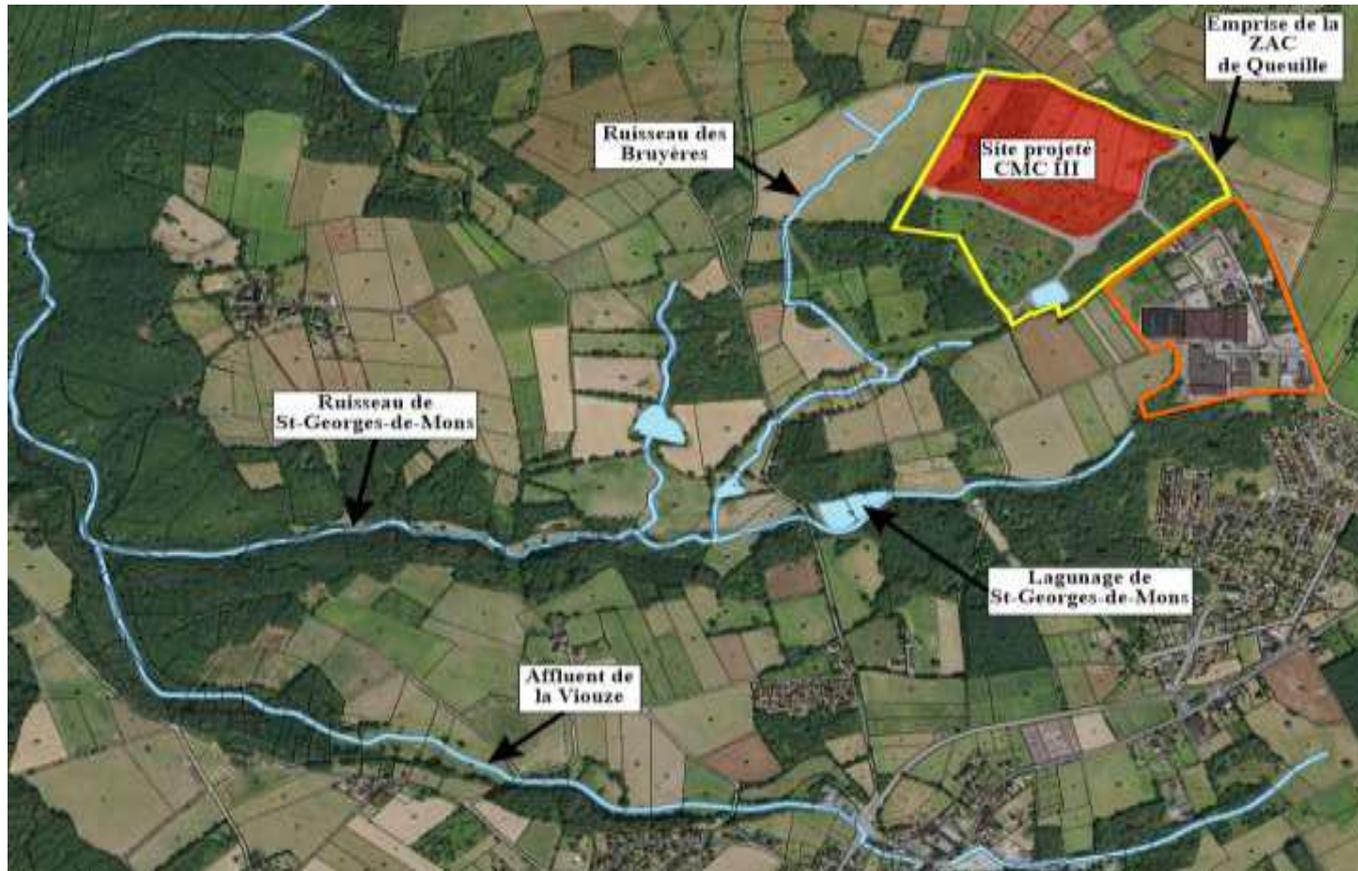
- 14 zones divisées en 3 secteurs (produits inflammables, cuveries, garage avec hall de tri et stockage de déchets industriels non dangereux) séparées par des murs coupe-feu
- Sol avec pente de 2% et caniveaux pour rétention des éventuelles fuites de déchets liquides
- Fosse enterrée étanche pour la cellule de produits inflammables + rétention pour la cuveries



## Gestion des déchets



## Eaux superficielles



## Consommation d'eau

- Consommation raisonnable
- Depuis le réseau d'adduction de la ZAC
- 3 poteaux incendie
- Déconnecteur sur le réseau

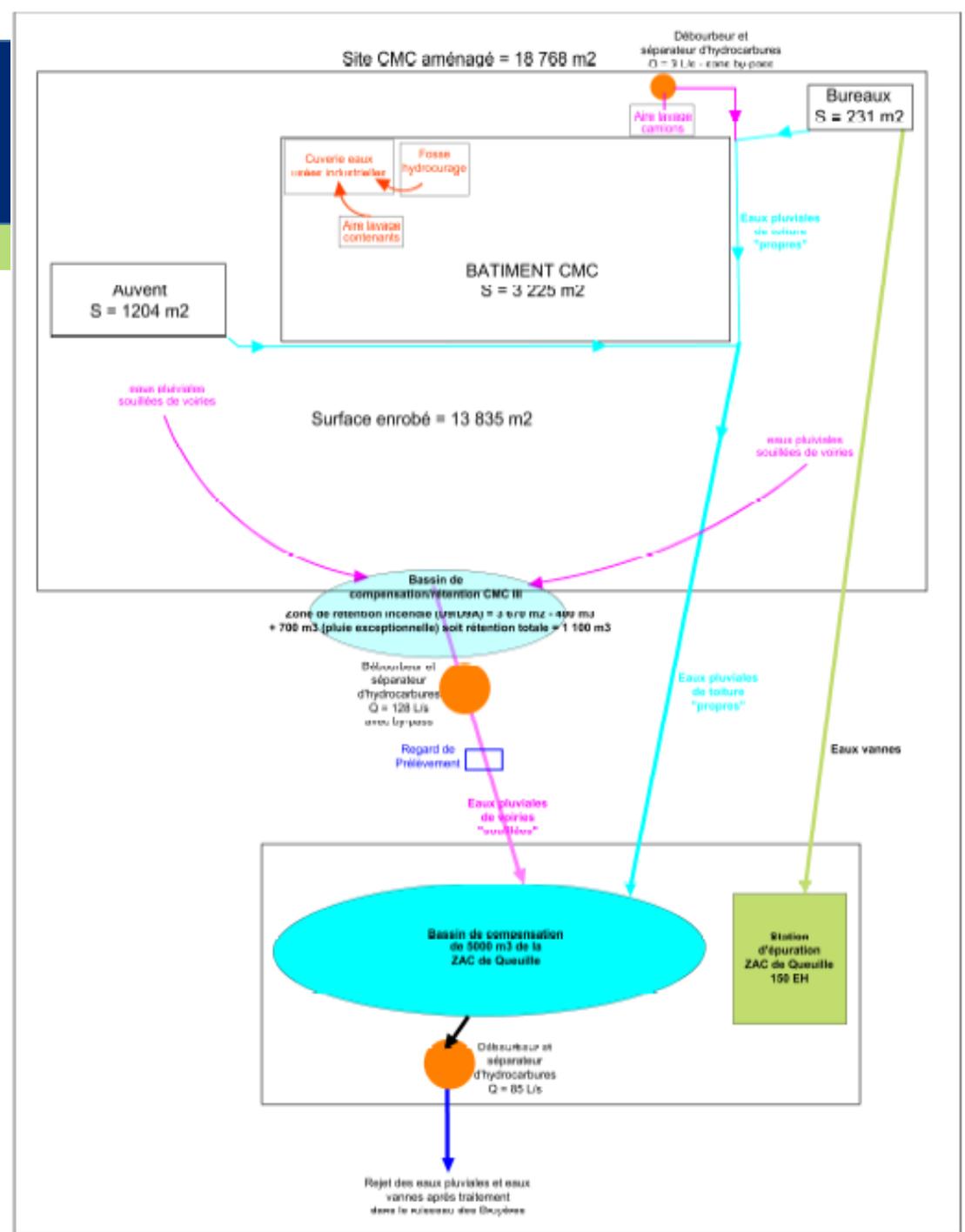
USAGE	VOLUME ANNUEL
Besoins sanitaires	273 m3
Lavage des filières	250 m3
Essais incendie	Quelques m3
Aire de lavage extérieure des véhicules	60 m3
<b>TOTAL</b>	<b>600 m3</b>

## Effluents

NATURE	VOLUME ANNUEL	TYPE DE POLLUANT	TRAITEMENT SUR SITE	Milieu récepteur
Eaux usées domestiques	273 m <sup>3</sup>	Eaux vannes	-	Réseau EU de la ZAC
Eaux industrielles	4 000 m <sup>3</sup>	Résidus aqueux et eaux hydrocarburées	-	Filière déchets
Eaux pluviales « propre » (toitures)	3 920 m <sup>3</sup>	Non polluées	Transfert vers bassin de compensation de la ZAC (5000 m <sup>3</sup> )	Ruisseau de Bruyères
Eaux pluviales souillées (voiries)	10 475 m <sup>3</sup>	Hydrocarbures + MES	Débourbeur + séparateur d'hydrocarbures + rétention 1 100 m <sup>3</sup> + bassin de compensation ZAC 5000 m <sup>3</sup>	Ruisseau de Bruyères
<b>TOTAL</b>	<b>18 668 m<sup>3</sup></b>			

## Effluents

- Regard avant rejet hors site pour analyse
- Analyse annuelle avec normes de rejet



## Risque de pollution des eaux

LIEU	RISQUES	MESURES
Plateforme de collecte, tri, transit, regroupement et prétraitement	<p>Chutes de contenants, déversement accidentel, infiltration et diffusion d'eau dans le sous-sol</p> <p>Pollution des eaux superficielles lessivage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plate-forme entièrement imperméabilisée</li> <li>• Aires de circulation et de manipulation étanche, en pente et dirigées vers débourbeur et séparateur d'hydrocarbures et rétention de 1100 m3 CMC avant rejet dans le bassin de rétention de 5000 m3 de la ZAC</li> <li>• Cuves adaptées et en rétention (50% volume)</li> <li>• Système de collecte des pluviales de toiture vers le bassin de la ZAC</li> <li>• Contrôle de la qualité des eaux de rejets</li> </ul>
Eaux usées domestiques	<p>Infiltration et diffusion d'eau dans le sous-sol</p> <p>Pollution des eaux superficielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte des eaux vannes vers la STEP de la ZAC (150 Eh)</li> </ul>
Eaux d'extinction en cas d'incendie	<p>Pollution des eaux superficielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bassin de confinement des eaux d'extinction étanche de 400 m3 + 700 m3 si pluie</li> <li>• Évacuation des eaux vers une filière agréée ou vers le bassin de la ZAC si qualité correcte</li> </ul>

## Compatibilité avec le SAGE Sioule

- Améliorer la connaissance pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses (objectif 2.1)
  - Recommandation 3 : la CLE invite les services de l'Etat à les tenir informer de manière régulière sur les contenus de nouveaux arrêtés préfectoraux d'autorisation et les résultats de ces suivis de rejets

**Aucune analyse de la qualité des eaux du ruisseau des Bruyère présenté, état initial = référence en cas de pollution**

**Aucune information en amont**

**Malgré les précautions prises, un risque de pollution persiste**

## Réserves

- Effectuer des analyses qualitatives (IBG, micropolluants, ...) dans le ruisseau des Bruyères
- Effectuer un suivi régulier de la qualité des eaux dans le ruisseau des Bruyères

## Questionnement

- Manque d'information de la CLE
- Extension à moyen terme de CMC III : site de traitement, ...
- Vocation de la ZAC de Queuille (dépôt de mâchefer, ...)
- Développement touristique ≠ développement industriel ≠ protection des milieux

1. ZAC de Queuille : CHIMIREC + dépôt de mâchefers
2. **Actions de communication 2019**
3. Etude zones humides EP Loire
4. Avis inventaire ZH du SMADC
5. Cartes interactives
6. Feuille de route CLE/EPLoire/AELB

## 2<sup>ème</sup> plaquette sur les têtes de bassin : exemples de bonnes pratiques

- Texte validé en 2018
- Travail spécifique avec la Chambre d'Agriculture 03

## Plaquette ou guide de bonnes pratiques en zone humide ?

- Thème : Zones expansion de crue, entretien des cours eau, urbanisme, ...

## Film « humoristique » sur le changement climatique

- En attente du prestataire

## 5<sup>ème</sup> forum

- Thème : barrage des fades
- Visite : barrage des fades
- Lieu : Confolant ?
- Date : à définir
- Programme :
  - Généralité sur le barrage
  - Hydroélectricité : fonctionnement, puissance, ...
  - Tourisme : activités en amont et aval, retombées économiques, ...
  - Ecologie : eutrophisation, ...
  - ...



## Lettre numérique

- Périodicité : annuelle, semestrielle, trimestrielle ?
- Cibles : élus, partenaires + inscrits spontanés
- Contenu : 5-6 articles actualités du SAGE, CT, EP Loire, Partenaires, nationale, ...

<http://sh1.sendinblue.com/nbuxtgrd4c.html?t=1538725987>



**Lettre d'information de la CLE du SAGE Cher amont**  
**Décembre 2017**

---

**Synthèse du bilan des connaissances  
des impacts du changement climatique**

Dans le prolongement de l'information diffusée dans la lettre d'avril dernier, une synthèse du bilan des connaissances des impacts du changement climatique sur le bassin du SAGE Cher amont vient d'être éditée.

Ce document de 4 pages synthétise les tendances d'évolution attendues (en matière de températures, précipitations, débits, etc.), donne des exemples d'impacts possibles (sur la ressource en eau, les milieux aquatiques et le risque inondation) et présente quelques exemples de mesures d'adaptation.



[Consulter le document](#)

---

**Livre numérique pour expliquer ce qu'est un SAGE**

L'Office International de l'Eau (OIEau) vient de publier un document numérique pour expliquer ce qu'est un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).



Ce support interactif, disponible en version web et en application pour smartphones et tablettes, est destiné à présenter cet outil de planification aux acteurs impliqués dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Le contenu s'appuie sur deux synthèses, les données des SAGE issues de Gest'eau et des retours d'expériences, avec en particulier deux vidéos d'interviews d'acteurs de terrain : une animatrice de SAGE et un Président de Commission Locale de l'Eau.

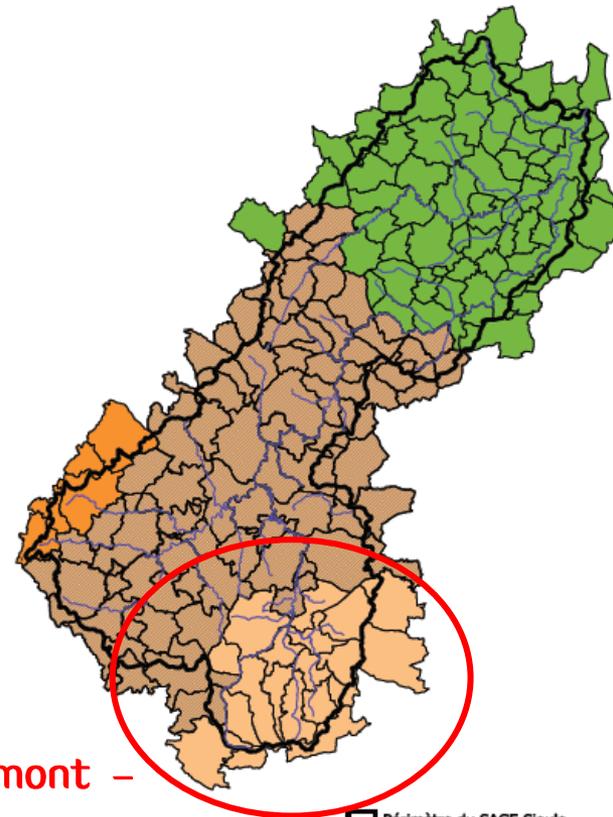
1. ZAC de Queuille : CHIMIREC + dépôt de mâchefers
2. Actions de communication 2019
3. Etude zones humides EP Loire
4. Avis inventaire ZH du SMADC
5. Cartes interactives
6. Feuille de route CLE/EPLoire/AELB

## ETUDE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU BASSIN DE LA SIOULE (86 communes)

160 communes concernées  
par le SAGE Sioule

86 communes à inventorier

74 communes déjà  
inventoriées par le SMADC



**Inventaire 2019 – Sioule amont –  
18 communes**

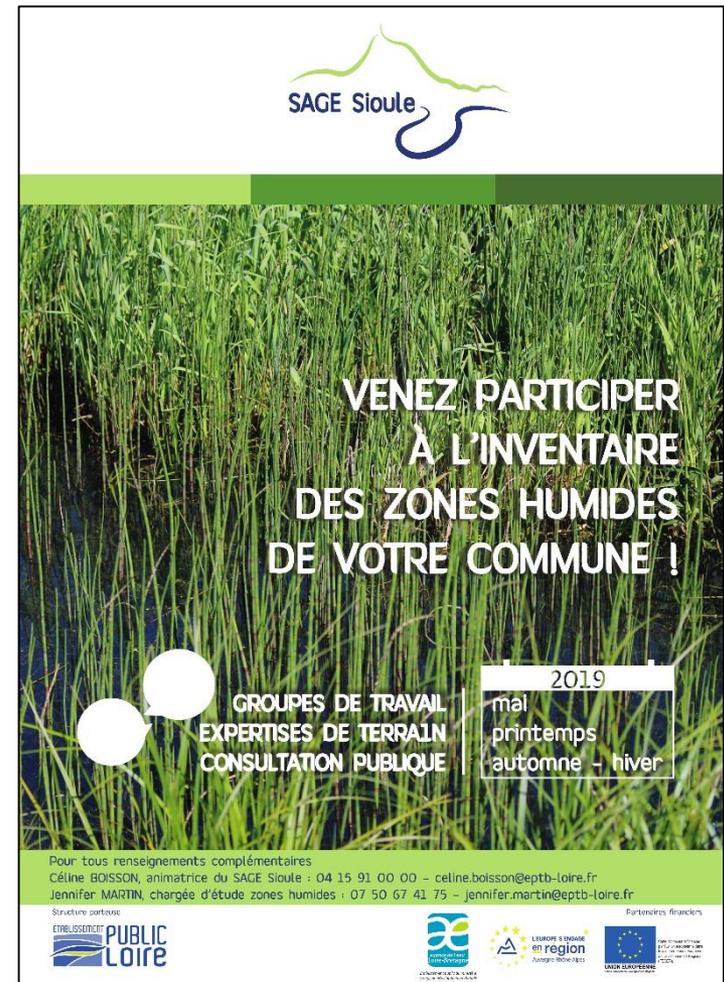
- ▣ Périmètre du SAGE Sioule
- ▣ Inventaires réalisés par le SMADC (74)
- ▣ Inventaire à réaliser lors de la présente étude (86)
- ▣ Département Creuse
- ▣ Département Puy-de-Dôme
- ▣ Département Allier

## Calendrier

- Réunion d'info : 25 avril 2019
- Groupes de travail : 10 au 25 mai 2019
- Terrain : juin à septembre
- Consultation : automne
- Validation : hivers

## Communication

- Affiche
- Courrier type pour information des exploitants agricoles et forestiers
- Article sur site internet
- + communication des communes



**SAGE Sioule**

**VEZ PARTICIPER  
À L'INVENTAIRE  
DES ZONES HUMIDES  
DE VOTRE COMMUNE !**

**2019**

**GROUPES DE TRAVAIL  
EXPERTISES DE TERRAIN  
CONSULTATION PUBLIQUE**

mai  
printemps  
automne - hiver

Pour tous renseignements complémentaires  
Céline BOISSON, animatrice du SAGE Sioule : 04 15 91 00 00 – celine.boisson@eptb-loire.fr  
Jennifer MARTIN, chargée d'étude zones humides : 07 50 67 41 75 – jennifer.martin@eptb-loire.fr

Partenaires opérationnels

Partenaires financeurs

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire

LE MOULIN DE LA LOIRE

LE MOULIN DE LA LOIRE  
en région  
Nantais - Loire-Atlantique

LE MOULIN DE LA LOIRE  
en région  
Nantais - Loire-Atlantique

LE MOULIN DE LA LOIRE  
en région  
Nantais - Loire-Atlantique

1. ZAC de Queuille : CHIMIREC + dépôt de mâchefers
2. Actions de communication 2019
3. Etude zones humides EP Loire
4. Avis inventaire ZH du SMADC (Moureuille et Tralaigues)
5. Cartes interactives
6. Feuille de route CLE/EPLoire/AELB

1. ZAC de Queuille : CHIMIREC + dépôt de mâchefers
2. Actions de communication 2019
3. Etude zones humides EP Loire
4. Avis inventaire ZH du SMADC
5. Cartes interactives
6. Feuille de route CLE/EPLoire/AELB

## Cartes disponibles

- Evolution de l'état écologique des cours d'eau
- Suivis hydro-biologique, physico-chimique et des polluants des cours d'eau
- Suivi des étiages (réseau ONDE)
- Risque d'inondation(en cours)



<http://www.eptb-loire.fr/Cartographie/html/sioule/sommaire.html>

1. ZAC de Queuille : CHIMIREC + dépôt de mâchefers
2. Actions de communication 2019
3. Etude zones humides EP Loire
4. Avis inventaire ZH du SMADC
5. Cartes interactives
6. Feuille de route CLE/EPLoire/AELB

## Objectifs

- Avoir une vision partagée de la mise en œuvre du SAGE et du programme de travail de la CLE pour une période de 6 ans
- Référence pour l'instruction des demandes d'aide de l'AELB

Améliorer l'efficacité des actions sur le territoire du SAGE en recherchant des mutualisations à toutes les échelles

## Calendrier



## Contenu

### Etat des lieux de la gouvernance

- Historique de la démarche SAGE
- Gouvernance (organisation de la CLE, cellule d'animation, structure porteuse)
- Structures sur le territoire (GEMAPI, eau, assainissement, ...)
- Contrats territoriaux
- Mutualisation déjà mise en œuvre

### Plan d'action pluriannuel de la CLE

- Calendrier de la mise en œuvre et révision
- Programme et priorité d'action de la CLE
- Articulation SAGE/CT
- Engagement de mutualisation
- Calendrier et budget prévisionnel

**Faire simple, se baser sur l'existant, prioriser, être raisonnable sur les engagements, anticiper les réflexions à mener.**